

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE LA DEFENSE
NATIONALE
ETAT MAJOR DE L'ARMEE
NATIONALE POPULAIRE
QUATRIEME REGION MILITAIRE
ECHEHID CHIHANI BACHIR

Mise en demeure N°01

- Vu le Décision de reconduction N°01et Avenant N°01 du contrat à commande N° 11/2024 du 25/06/2024, lot N° 03 portant de batteries et de leurs accessoires au profit du PC et des unités/4émé CRGN D'OUARGLA , pour un délai de (10) jours
- Vu l'ordre de service n°20/2025 du: 22/06/2025 notifié à l'entreprise le 28/06/2025.
- Vu l'ordre de service n°24/2025 du: 04/07/2025 notifié à l'entreprise le 09/07/2025.
- Vu le non-respect des engagements contractuels, relatif à la non constitution de la caution de bonne exécution dans les délais contractuelles conformément aux dispositions de l'article n°19 du marché précité.
- **MR BOUAKAZ Fawzi**, siège social : "Cité Beni Thour wilaya d'Ouargla", est mise en demeure par voie de presse sous huitaine (08) jours pour :
 - Remédier la situation et d'honorer ses engagements, en constituant la caution de bonne exécution .
 - Faute d'obtempérer aux injonctions de la présente mise en demeure, le Quatrième Commandement Régional de la Gendarmerie Nationale/4^{ème} RM, procédera à l'application des mesures coercitives prévues par la réglementation en vigueur.